

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70

des 20 et 27 mars 2024

Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024

DELIBERATION N° 18

OBJET : Compte Administratif 2023 du budget annexe « IRVE »

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « IRVE » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	516 044,79 €
Recettes	382 883,46 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	218 109,45 €
Recettes	196 767,23 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe « IRVE » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 154 503,55 €.

PJ : Compte administratif 2023 du budget annexe « IRVE »

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240327-DELIB18CS27